

## Demande de droit de stationnement sur voirie en zone verte

### Ville de Bourg-la-Reine

#### « Résidents »

Le droit « Résidents » permet le stationnement des habitants de Bourg-la-Reine en zone payante verte à tarif préférentiel. Cela permet de stationner une journée, exclusivement en zone verte, sans paiement supplémentaire à l'horodateur, ni sur applications mobiles. La zone verte est matérialisée au sol par le mot « payant » et un autocollant vert sur horodateur.

**Tarif :** Le tarif peut être amené à évoluer sur décision du conseil municipal de la Ville de Bourg-la-Reine. Le tarif correspond à une autorisation de stationnement sur voirie publique, et ne relève pas du champ d'application de la TVA.

**Tarif mensuel 2025 : 10,40 €**       **Tarif annuel 2025 : 78 €**

Le droit court à partir de la date de souscription. Celui-ci n'est pas reconductible automatiquement.

**Conditions d'utilisation :** Le droit permet de stationner une journée, exclusivement en zone verte, du lundi au samedi, y compris jours fériés, sans paiement supplémentaire à l'horodateur, ni sur application mobile. La zone verte est matérialisée au sol par le mot « payant » et un autocollant vert sur horodateur. Le titulaire de droit s'engage à l'utiliser de façon à ne faire stationner qu'un seul véhicule aux emplacements matérialisés, non réservés, pour une durée maximale de 10 heures (calculées sur les périodes payantes), soit une journée au même emplacement.

Le droit est strictement nominatif. Il n'est attribué que pour les véhicules particuliers ou de tourisme, y compris véhicules de fonction, véhicules en location de longue durée et véhicules en leasing.

#### Identité du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Véhicule : ..... Type : ..... Immatriculation : .....

#### Pièces justificatives à joindre

- Carte grise au nom du bénéficiaire de droit « résidents », avec une adresse de domicile à Bourg-la-Reine.
- Justificatif de domicile à Bourg-la-Reine.
- Justificatif de société ou contrat de location le cas échéant.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution et d'utilisation de de droit « Résidents » et m'engage à les respecter.

**Je souhaite être alerté(e) avant l'échéance de mon abonnement :** par message électronique

La demande de changement de véhicule peut se faire 48 heures avant la prise d'effet, par Email ou par le compte personnel de [www.jemegare.fr/bourg-la-reine](http://www.jemegare.fr/bourg-la-reine)

**A Bourg-la-Reine, le.....**

**Signature du demandeur**